

Une intervention précoce permet d'éviter la rente AI

# Les caisses de pensions sont les meilleures partenaires

Une incapacité de travail prolongée représente beaucoup de travail administratif et des coûts supplémentaires pour l'entrepreneur. Il a donc intérêt à l'éviter, c'est pour cette raison que les grandes entreprises disposent généralement de leur propre système de gestion de la santé. Les PME qui n'ont pas les moyens trouvent un partenaire idéal dans leur caisse de pensions pour la lutte contre les incapacités de travail.

## EN BREF

Les caisses de pensions entretiennent un échange permanent avec les employeurs. Elles peuvent utiliser les informations ainsi obtenues pour la prévention des incapacités de travail.

Quand un collaborateur manque, ses collègues doivent sauter dans la brèche. Pour l'entreprise commence une phase d'incertitude et les coûts montent très rapidement. La situation n'a rien d'extraordinaire, elle se produit tous les jours et les grandes entreprises y sont généralement préparées. Elles sont nombreuses à disposer de leur propre service de gestion de la santé qui agit de manière préventive et qui réagit aussi sur le vif par des mesures appropriées. Certaines entreprises assurent toute la gestion de la santé elles-mêmes, d'autres s'adjoignent le concours d'un partenaire externe.

En Suisse, les deux tiers de tous les actifs travaillent dans une petite ou une moyenne entreprise (PME). Beaucoup d'entre elles ne possèdent tout simplement pas les moyens de s'offrir leur propre système de gestion de la santé, faute des ressources financières et en personnel. En cas d'incapacité de travail prolongée, on compte simplement sur l'assurance indemnité journalière (AIJ) ou sur l'assurance-invalidité (AI). Il existe pourtant une partenaire bien plus sûre: la caisse de pensions.

### Avantages et inconvénients des partenaires

Les différentes assurances sociales ont un accès plus ou moins étendu aux informations d'une entreprise (voir tableau page 41) et pourront donc plus ou moins bien influencer les incapacités de travail. De ce point de vue-là, les institutions de prévoyance sont nettement

avantages et elles devraient faire usage de ce potentiel.

L'assurance indemnité journalière en cas de maladie est assez bien renseignée sur l'entreprise et sur la personne concernée. Son inconvénient, c'est qu'elle n'accompagne une incapacité de travail que pendant une durée très limitée. Après 720 jours, elle s'en lave les mains et n'entendra plus parler de la personne concernée. L'assurance indemnité journalière en cas de maladie ne supporte aucun risque de rente.

C'est très différent dans le cas de l'AI: elle a connaissance d'une absence prolongée et du tableau clinique, mais n'a aucune information de base sur l'entreprise et sur l'entourage de la personne concernée. Elle se concentre sur les cas isolés. De plus, du fait de l'organisation de l'AI, l'information ne passe pas sans encombre d'un canton à un autre. L'exemple d'un employeur de la région de Bâle est particulièrement parlant: il n'aura pas seulement affaire aux offices AI des cantons concernés, mais également à l'office AI à Genève, qui est compétent dans le cas d'un frontalier. C'est dire qu'aucun office AI cantonal n'a la moindre chance de disposer d'une vision globale de l'entreprise.

### La caisse de pensions connaît l'entreprise

Tout compte fait, c'est définitivement la caisse de pensions qui est la mieux positionnée. Elle connaît tous les aspects de l'entreprise. Elle est en contact avec le

collaborateur dès le moment de son recrutement: le questionnaire de santé permet de dresser un premier bilan de santé et, au besoin, un collaborateur pourra faire l'objet d'une réserve de santé. L'entreprise et la caisse de pensions auront ainsi la garantie de ne pas devoir prendre en charge les maladies chroniques ou les anciens problèmes de santé d'un nouveau collaborateur.

Mieux encore: l'institution de prévoyance connaît aussi la situation dans l'entreprise. Le taux de fluctuation y est-il élevé? Les absences de courte ou de longue durée sont-elles en augmentation? Qu'en est-il des frais de personnel? Et des charges sociales? La caisse de pensions est tellement proche de l'entreprise qu'elle est parfaitement au courant de la structure du secteur, des profils professionnels et des salaires. Cependant, il est clair que la caisse de pensions ne fait jamais parvenir à l'employeur des informations médicales concernant des assurés spécifiques. Devoir de confidentialité oblige.

### Utiliser les informations de manière ciblée

Les caisses de pensions disposent d'une mine d'informations mais ne les utilisent pas encore suffisamment. Beaucoup d'institutions de prévoyance ne sont même pas conscientes des possibilités qui s'ouvrent à elles, au niveau financier notamment. Ou alors, elles estiment que l'utilisation de ces données ne fait pas partie de leur compétence clé. Or, de tels services offriraient à l'institution de prévoyance un moyen idéal de se démar-

quer de la concurrence et de se présenter aux entreprises sous son meilleur jour. Même si elle laisse à des tiers le soin d'évaluer les données et d'implémenter des mesures.

### Les efforts de réintégration contribuent à abaisser les rentes

Le plus grand potentiel de lutte contre l'incapacité de travail réside dans la prévention. Forte de toutes ses informations, la caisse de pensions peut soutenir l'employeur dans la mise en place de mesures appropriées. Selon une étude réalisée en 2014 par des experts de PKRück et par l'Institut pour l'économie d'assurance de l'Université de St-Gall au sujet de l'invalidité en Suisse, les facteurs d'influence et l'évolution future confirment que les efforts de prévention et de réintégration font baisser les rentes. Les auteurs recommandent de soutenir les employeurs dans ces efforts par des concepts et des systèmes d'incitation appropriés.

Le système cohérent de gestion de la santé et des prestations qu'une caisse de pensions peut offrir à l'employeur va prendre de plus en plus d'importance. La hausse des cas d'incapacité de travail imputables à une maladie psychique montre qu'il faut absolument intervenir plus tôt pour éviter des coûts élevés sur une période prolongée. Ce d'autant plus que les statistiques font état de rentes AI en moyenne plus élevées pour les maladies psychiques, qui touchent plus fréquemment les personnes avec un revenu supérieur. A partir d'un revenu brut de 78 400 francs (soit pour plus d'un tiers

de tous les actifs), l'assureur LPP verse déjà des rentes supérieures à celles du 1<sup>er</sup> pilier (étude AI, page 14).

Mais l'intervention précoce ne concerne pas seulement la prévention, elle doit déjà commencer au moment de l'annonce. Car plus on tarde à déclarer une incapacité de travail, surtout lorsqu'une maladie psychique en est la cause, plus les chances d'une réintégration réussie diminueront.

Grâce à une gestion proactive des cas de prestation et à un système d'annonce amélioré, PKRück peut faire état d'un taux de réintégration élevé de 76%. Par ailleurs, elle se distancie de l'AI sur le point des nouvelles rentes pour cause psychique, qu'elle a su contenir à un bas niveau (PKRück 2014: 31%, AI 2013: 48%).

### Les caisses de pensions appelées à jouer un rôle actif

L'expérience montre qu'en dépit de l'étude de l'OCDE («Santé mentale et emploi: Suisse», OCDE 2014) qui préconise le rapprochement des offices AI de l'employeur, les caisses de pensions sont mieux armées pour gérer les incapacités de travail. Au lieu de générer une surcharge de travail pour l'AI et des surcoûts pour le système de santé en général, il faudrait miser sur l'intervention beaucoup plus ciblée et performante des institutions de prévoyance. La caisse de pensions en tirera un bénéfice, de même que l'employeur et les collaborateurs. **I**

**Andreas Heimer**

### Vue d'ensemble du niveau des connaissances des assurances sociales (Source: PKRück)

	Réserves de santé	Structures de la branche	Profil de la profession	Salaire	Taux de fluctuation et durée d'engagement	Absences brèves (< 3 mois)	Absences de longue durée (> 2 ans)	Tableau clinique
<b>AIJ</b>	en partie	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui
<b>AI</b>	non	non	non	non	non	non	oui	oui
<b>LPP</b>	oui	oui	oui	oui	oui	en partie	oui	oui